



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

*Section territoriale
Nièvre - Yonne*



Fédération Syndicale Unitaire

Bientôt un centre fermé dans la Nièvre ?

C'est avec surprise que nous avons appris le 19 octobre par voie de presse le projet d'installation d'un centre fermé dans la Nièvre. En effet, à aucun moment ce projet n'a été présenté aux professionnels dans quelque instance que ce soit. Pourtant, le DIR Grand-centre semblait bien au fait puisqu'il est interviewé dans l'article, confiant même que cette initiative ne serait pas celle de la DPJJ encore une fois dépossédée de ses responsabilités.

Autre étonnement face au projet évoqué afin de canaliser les inquiétudes de la municipalité : « les jeunes seront dans un bâtiment le plus éloigné de la voie publique », « il est prévu une double enceinte ce qui mettra les jeunes à distance et on fera une deuxième enceinte », « ils sortent peu ou alors en balade avec des éducateurs ». C'est à se demander si l'on parle d'un parcage ou d'un établissement censé permettre la réinsertion et le travail sur l'ouverture au monde pour des jeunes mineurs. En vérité, nous sommes bien loin des fameux centres fermés « nouvelle génération » que l'on nous a vendu à tous les étages dans les instances du dialogue social : prétendument accessibles, au cœur de la cité en lien avec les dispositifs d'insertion et de soin, ouverts sur l'extérieur avec des prises en charges séquentielles ... Force est de constater que notre administration se complaît dans un double discours, modulable en fonction de son interlocuteur : projet soit-disant éducatif et pédagogique face aux représentant-es du personnel, discours sécuritaire face aux politiques et aux élu-es de terrain unanimement contre ce projet !

Pour le SNPES-PJJ/FSU, ce projet ne répond en rien aux besoins des jeunes et des familles du secteur tout comme à ceux des professionnels qui les accompagnent. Comme nous le répétons sans cesse, nous avons besoin, sur ce territoire comme dans ceux de l'inter région de places supplémentaires en hébergement collectif, de lieux de vie, de familles d'accueil ... et non d'une structure privative de liberté !